

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20170411.4	<u>Séance du 11 avril 2017 à 18h30</u> L'an deux-mille-dix-sept du mois d'avril le onze avril le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Salle des Mariages, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 12 avril 2017, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 05 avril 2017 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. M. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET AU SERVICE
COMMUNICATION ET CULTUREL**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de développer le service communication de la ville de Seloncourt. Il propose ainsi de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet pour le service communication et culturel, à compter du 1^{er} juillet 2017.

La Commission Personnel, réunie le 31 mars 2017, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par...**

- approuve la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2017 ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, 11 avril 2017

**Le Maire,
Daniel BUCHWALDER**